

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 mars 2024

---

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal de Parcé-sur-Sarthe s'est réuni en Mairie annexe, salle du Conseil, sous la présidence de M. Michel GENDRY, Maire.

Etaient présents : M. Vincent HUET, Mme Nathalie PANCHER M. Alain BRUANT, MM. Clarisse LEJARD, Pascal LEBATTEUX, Christophe AUBIER-LAURE, Marc LEFEVRE, M. Olivier FOUQUET, Mme Stéphanie PELTIER, M. Mickaël RODAYER, Mmes Geneviève BRIAND, Alix de VESINS, Chantal COULPIED.

Etaient absents excusés : Mmes Emma VÉRON (procuration V. HUET), Murielle DAVID (procuration S. PELTIER), Laure VAIDIE (procuration G. BRIAND), M. Frédéric LUISETTI (procuration M. LEFEVRE) , Mme Gwénaëlle FROISSARD (procuration C. LEJARD).

Secrétaire de séance : Mme Nathalie PANCHER.

**A l'ouverture de la séance, M. le Maire propose d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour concernant un avenant à l'école et la signature d'un prêt à court terme. Le Conseil municipal donne son accord à cet ajout.**

### **D280324-01 : COMPTE DE GESTION – COMMUNE 2023**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal pour approbation le compte de gestion 2023 du budget principal - Commune établi par le receveur municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- 1) Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023, les décisions modificatives, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- 2) Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 ;
- 3) Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'y a rien à signaler,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023,

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différents secteurs budgétaires du budget annexe,

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion 2023 du budget principal Commune dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

### **D280324-02 : COMPTE ADMINISTRATIF - COMMUNE 2023**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2023 du budget principal. Il informe que celui-ci est en tous points conforme au compte de gestion établi par le receveur municipal.

#### **a) Résultat de clôture**

Le résumé du compte administratif du budget communal se présente dans le tableau ci-après :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		<b>268 744,92</b>	<b>315 599,66</b>		<b>46 854,74</b>	
Opérations de l'exercice	1 166 722,44	1 388 776,77	620 420,86	772 497,45	1 787 143,30	2 161 274,22
<b>TOTAUX</b>	1 166 722,44	1 657 521,69	936 020,52	772 497,45	1 833 998,04	2 161 274,22
Résultats de clôture		<b>490 799,25</b>	<b>163 523,07</b>			<b>327 276,18</b>
Restes à réaliser	/	/	732 281,00	586 264,00	732 281,00	586 264,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>			895 804,07	586 264,00	732 281,00	913 540,18
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>490 799,25</b>	<b>309 540,07</b>			<b>181 259,18</b>

### b) Proposition d'affectation du résultat :

Après avoir délibéré sur le compte de gestion 2023 établi par le receveur municipal et le compte administratif 2023 établi par le Maire et présenté par le 1<sup>er</sup> adjoint, Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement reporté (compte R 002) : 181 259,18 €
- Affectation du déficit d'investissement (compte D 001) : 163 523,07 €
- Affectation du résultat des restes à réaliser en réserve (compte R 1068) : 309 540,07 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal (moins Monsieur le Maire qui s'est retiré de la salle pour le vote) adopte à l'unanimité le compte administratif 2023 du budget communal, à savoir :

- Le résultat de clôture,
- L'affectation du résultat tel que proposée dans le rapport.

### **D280324-03 : BUDGET COMMUNE 2024 : VOTE DES TAUX**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et les mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

**Vote des taux de contributions directes pour 2024 :** *Pour information, en application de la loi de finances, la revalorisation moyenne des bases prévisionnelles foncières s'établit à +3,9%.*

Je vous invite à prendre connaissance du tableau récapitulatif proposé avec une augmentation des bases prévisionnelles communales de +2 %, et avec la majoration spéciale du taux de TH :

Libellés	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 (P)	Taux de référence 2023	Produits à taux constants	Nouveaux Taux 2024 avec + 2% et majo TH (T)	Produit correspondant = P x T
<b>Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)</b>	1 744 000	37,59	655 570	<b>38,34</b>	668 650 €
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)</b>	256 100	33,03	84 590	<b>33,69</b>	86 280 €
<b>Taxe d'habitation (TH)</b>	222 400	10,29	22 885	<b>11,32</b>	25 176 €
<b>Total des produits des 3 taux :</b>			<b>763 045</b>		<b>780 106 €</b>
<b>+ Effet du coefficient correcteur</b>			<b>- 99 575</b>		<b>- 99 575 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

- décide à la majorité moins 3 abstentions de fixer les taux 2024 de contributions directes comme ci-dessus, soit une augmentation des bases prévisionnelles communales de 2 %, avec une majoration spéciale du taux de TH de 0,825%, sur le budget primitif 2024 du budget principal,
- de notifier cette décision aux services préfectoraux,
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

## **D280324-04 : BUDGET COMMUNE 2024 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau récapitulatif des subventions aux associations proposé pour le budget primitif 2024 du budget principal (articles 657362 et 65741 et 65748) :

	<b>2023</b>	<b>2024</b>
<b>CCAS (article 657362)</b>	<b>6 500 €</b>	<b>6 500 €</b>
<b>Parcéens - dispositif Centre Ancien Protégé (article 65741)</b>	<b>15 000 €</b>	<b>15 000 €</b>

	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Association Parents d'Elèves école Privée	400	300
Amicale des Sapeurs-Pompiers	400	300
Amicale Ecole Publique	400	300
Boules de Fort	0	
Club Sportif Parcéen	3 000	2 500
Comité de Jumelage de Parcé	250	
Comité des Fêtes	500	
Ensemble Musical Crescendo	2 000	1 800
Foyer des Retraités de Parcé	250	
La clef des chants	400	400
Larscène	300	400
P.A.R.C.E. (+ Guilde)	800	800
Parcé Découverte & Patrimoine	600	600
Pétanque Parcéenne	0	
Retraite Sportive Sarthe & Vègre	0	
Société de Pêche La Tanche Parcéenne	1 000	800
Tennis de Table Parcéen	1 000	800
UNC AFN	300	
Du Chas à l'aiguille	250	
La Tirelire aux chats	250	250
Comice agricole 2023	3 000	
<b>TOTAL ASSOCIATIONS PARCE</b>	<b>15 100 €</b>	<b>9 250 €</b>

OGEC PARCE	35 585	46 225
Aide Domicile Milieu Rural	77	77
Coopérative Scolaire/classe découverte	1 200	1 200
La Prévention Routière	50	50
Croix Rouge Française	50	50
Fondation du Patrimoine	160	160
<b>TOTAL TOUTES ASSOCIATIONS (article 65748)</b>	<b>52 222 €</b>	<b>57 012 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité les montants des subventions aux associations qui seront indexés au budget primitif 2024 du budget communal : soit sur 18 votants, 18 votes favorables.

## **D280324-05 : BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2024 du budget principal.

Le résumé du budget primitif 2024 de la commune se présente dans le tableau ci-après (voir présentation détaillée dans la pièce jointe) :

<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>TOTAUX en €</b>	
<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
1 523 085,18 €	1 523 085,18 €	1 182 734,25 €	1 182 734,25 €	2 705 819,43 €	2 705 819,43 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2024 du budget principal tel que proposé dans le rapport et les documents annexes.

### **D280324-06 : COMPTE DE GESTION – LOTISSEMENT 2023**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal pour approbation le compte de gestion 2023 du budget Lotissement établi par le receveur municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- 1) Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- 2) Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 ;
- 3) Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'y a rien à signaler,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023,

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différents secteurs budgétaires du budget annexe,

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion 2023 du budget Lotissement dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

### **D280324-07 : COMPTE ADMINISTRATIF - LOTISSEMENT 2023**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2023 du budget Lotissement. Il informe que celui-ci est en tous points conforme au compte de gestion établi par le receveur municipal.

#### **c) Résultat de clôture**

Le résumé du compte administratif du budget communal se présente dans le tableau ci-après :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	/	3 094,66	/	/	/	3 094,66
Opérations de l'exercice	166 500,17	166 500,17	166 500,17	166 500,17	333 000,34	333 000,34
TOTAUX	166 500,17	169 594,83	166 500,17	166 500,17	333 000,34	336 095,00
Résultats de clôture						3 094,66
Restes à réaliser	/	/	/	/	/	/

#### **d) Affectation du résultat :**

Après avoir délibéré sur le compte de gestion 2023 établi par le receveur municipal et le compte administratif 2023 établi par le Maire et présenté par le 1<sup>er</sup> adjoint, Monsieur le Maire confirme l'affectation de résultat suivante :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement reporté (compte R 002) : 3 094,66 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal (moins Monsieur le Maire qui s'est retiré de la salle pour le vote) adopte à l'unanimité le compte administratif 2023 du budget Lotissement, à savoir le résultat de clôture tel que présenté dans le tableau, et l'affectation du résultat.

### **D280324-08 : BUDGET PRIMITIF 2024 - LOTISSEMENT**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2024 du budget Lotissement.

**Vote du B.P. 2024 :** Le résumé du budget primitif 2024 du Lotissement de la Charité se présente dans le tableau ci-après (voir présentation détaillée dans la pièce jointe) :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAUX en €	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 155 708,83 €	1 155 708,83 €	1 078 220,17 €	1 078 220,17 €	2 233 929,00 €	2 233 929,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2024 du budget Lotissement tel que proposé dans le rapport et les documents annexes.

### **D280324-09 : BUDGET ANNEXE RÉSEAU CHALEUR : BUDGET PRIMITIF 2024**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2024 du budget annexe pour le projet « réseau chaleur ».

#### **Vote du B.P. 2024 :**

Le résumé du budget primitif 2024 de production d'énergie – réseau chaleur en nomenclature comptable M41 se présente dans le tableau ci-après (voir présentation détaillée dans la pièce jointe) :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAUX en €	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
- €	- €	1 045 464,00 €	1 045 464,00 €	1 045 464,00 €	1 045 464,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2024 du budget annexe de production d'énergie (nomenclature M41) tel que proposé dans le rapport et les documents annexes.

### **D280324-10 : TARIFS CIMETIÈRE**

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal concernant l'ajout d'un tarif pour le cimetière communal, envisagé par suite d'une démarche de restructuration et de reprise des concessions tombées en désuétude.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité les tarifs communaux qui viennent compléter la délibération D191023-01 du 19 octobre 2023, et ce à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023, à savoir :

Type de concession :	Emplacement		Columbarium	Cavurne	Concession paysagère	Jardin du souvenir
	1 m <sup>2</sup>	2 m <sup>2</sup>				
15 ans	200 €	400 €	400 €	400 €		
30 ans	400 €	800 €	800 €	800 €		
Sans durée						150 € (feuille fournie)
50 ans					500 €	
Caveau d'attente (7 jours)		62 €				
Caveau d'attente (jour sup)		5 €				

### **D280324-11 : RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE : AVENANT AU MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE**

Conformément à la réglementation sur les marchés publics, un marché à procédure adaptée a été conclu pour les travaux de rénovation énergétique de l'école publique.

Lors du chantier, il s'avère que des travaux de couverture doivent être réalisés en complément. Les propositions financières ont été analysées par notre architecte. Le tableau modificatif du marché est présenté à l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- prend connaissance des avenants à passer dans le cadre du marché cité en référence :

Intitulé du lot et titulaire	Montant initial HT du lot	Plus et moins values en € H.T.	Nouveau montant du marché H.T.
Lot 2 – Bardage bois, Façades – COURBOULAY	257 128,40 € (avec avenant 1 et 2)	Avenant 3 : prolongement de la couverture en ardoise à la suite de la dépose de la cheminée sur le bâtiment D : 2 310,40 €	<b>259 438,80 €</b>

- Autorise M. le Maire à signer les avenants ainsi que tous les documents et actes y afférents avec l'entreprise concernée.

### **D280324-12 : RECOURS A L'EMPRUNT COURT TERME AVANT VERSEMENT DES SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX EN COURS**

Afin d'abonder la trésorerie, et de couvrir le besoin en investissement, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de souscrire un emprunt d'un montant de 100 000 €. Deux banques ont été sollicitées pour un prêt à court terme, avant le versement des subventions attendues pour les divers travaux en cours de réalisation.

Les conditions de prêt qui seront appliquées sont rappelées dans le tableau ci-après :

Titulaire du contrat de prêt :	CRÉDIT MUTUEL MAINE-ANJOU
Montant du prêt (montant maximum) :	100 000 €
Durée de remboursement :	24 mois
Taux débiteur / type de taux :	3,600% / variable selon taux du livret A
Périodicité	Mensuelle
Montant des intérêts :	7 201,64 €
Frais de dossier :	150 €
TEG estimatif	3,67 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire à réaliser auprès de la **CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL** de Maine-Anjou, Basse-Normandie, 43, Boulevard Volney à LAVAL (53), un emprunt de 100 000 Euros dont le remboursement de capital s'effectuera au plus tard 24 mois après la date de mise à disposition des fonds :

Le prêt est stipulé à taux INDEXE. L'index retenu est le LIVRET A. La valeur de l'index au 29/03/2024 est de 3.00% auquel il y a lieu de rajouter la marge de 0.60% l'an soit un taux de 3.60% l'an.

Le taux nominal de départ de l'emprunt sera de : 3.60 %

Le taux effectif global ressort à :3.68%

Les intérêts seront appelés trimestriellement. (fin de trimestre civil)

Les frais de dossier d'un montant de 150€ seront prélevés directement et séparément sur le compte de la trésorerie lors du déblocage du prêt.

- s'engage pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des annuités et à inscrire en priorité, en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au règlement des échéances ;
- donne délégation à M. le Maire de procéder à la réalisation de cet emprunt et aux opérations financières utiles à la gestion de cet emprunt, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

## **INFORMATIONS DIVERSES :**

- Remarques lors du Conseil :

Rapport n°3 – bases d'imposition 2024 : il n'y a pas eu d'augmentation des bases communales depuis 2017. Elle s'explique cette année du fait des nombreux investissements à financer pour le bien des Parcéens, et dans le respect de la loi tertiaire qui impose de nombreux travaux sur les équipements publics. Même si des économies de fonctionnement vont être réalisées du fait de ces travaux, la conjoncture est difficile, y compris pour les collectivités locales.

Rapport n°4 – subventions aux associations : le choix de donner le même montant aux associations des écoles se justifie par le fait que ces associations mènent des activités similaires pendant les animations communales.

La subvention à l'Ogec est calculée en fonction du coût de l'élève de l'école publique : ce dernier augmente, ce qui entraîne de fait une augmentation de ladite subvention.

Le retour sur les activités proposées par la coopérative scolaire est réalisé en conseil d'école.

Rapport n°8 : le budget annexe 2024 du lotissement a été construit en prenant en compte le montant estimatif de la tranche ferme. Si la tranche optionnelle est également retenue au moment de l'analyse des offres, une décision modificative sera faite.

- Information sur les Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.), conformément au 15°) de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. relatif aux délégations du Conseil municipal au Maire ;
- Rénovation énergétique de l'école publique : les travaux du bâtiment A et D sont en cours ;  
Des équipements électriques complémentaires seront à prévoir : détecteurs de mouvements et luminaires encastrables (avenant à prévoir ultérieurement) ;  
Les plantations et bandes enherbées seront réalisées par les élèves de l'école ;  
Un devis pour la sécurisation des serrures de portes est en cours chez plusieurs fournisseurs ;
- Cimetière : le jardin du souvenir sera prochainement réaménagé, et une stèle mentionnant le nom des défunts sera posée ;
- Les plantations au lieu-dit « Trébuchot » sont réalisées
- Divers :
  - ✓ Dimanche 9 juin 2024 : élections européennes : le document pour les permanences sera envoyé avec le compte-rendu du Conseil municipal

**La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au jeudi 18 avril 2024 à 20h00.**



## LES MEMBRES PRÉSENTS : Conseil Municipal du 28 mars 2024

Michel GENDRY

Emma VÉRON

Vincent HUET

Nathalie PANCHER

Alain BRUANT

Murielle DAVID

Clarisse LEJARD

Pascal LEBATTEUX

Christophe AUBIER-LAURE

Marc LEFÈVRE

Laure VAIDIE

Olivier FOUQUET

Frédéric LUISETTI

Stéphanie PELTIER

Mickaël RODAYER (procuration à N. PANCHER)

Geneviève BRIAND

Alix de VESINS (procuration C. LEJARD)

Gwénaëlle FROISSARD (excusée)

Chantal COULPIED